



PRO SAILING TOUR 2022

INFORMATIONS RÉGLEMENTAIRES POUR ÉPISODE

ST BRIEUC – COWES - ROSCOFF

RÈGLES D'ASSISTANCES spécifiques pour l'escale à Cowes

Préambule : Afin de rester dans l'esprit de ce qui avait été initié pour réaliser l'escale de 24 heures à Cowes, la notion d'assistance extérieure lors de cette escale est limitée au minimum. Les règles suivantes sont donc mises en place :

Sont interdits les éléments suivants sur Cowes :

- Les changements d'équipiers (la crew list au départ à St Quay sera la même qu'au départ de Cowes)
- Les changements de voiles
- Les assistances extérieures autres que celles mises en place par l'Organisateur (assistance prise de coffres de mouillages, navette bateau-terre)
- Le(s) semi-rigide(s) des Teams
- Les camions d'assistance individuels ou partagés

Sont autorisés les éléments suivants sur Cowes :

- L'avitaillement et les approvisionnements sur place (achat sur place)
- Les achats de petit équipement sur place,

Dans le cas de circonstances particulières et sur demande écrite circonstanciée, détaillée, et argumentée du skipper, le Jury appuyé du Comité de Course et du Directeur de Course pourront exceptionnellement déroger à ces règles après instruction et une fois le bateau amarré aux bouées de mouillage à Cowes dans le cas d'une avarie avérée ou d'un équipier blessé ou malade. Dans ce cas seul un support / aide de techniciens locaux et/ou d'accès à un chantier local pourront éventuellement être accordés.

Seront obligatoires (en plus de l'équipement de sécurité réglementaire indiqué dans les IC :

- Deux amarres de 25 mètres pour amarrer le bateau sur l'avant et l'arrière entre les deux bouées de mouillage,

Le 13 juin 2022

Chief Umpire

Thierry Poirey

Présidente Comité Course

Carole Jaouen

Directeur de Course

Gilles Chiorri